

AXE 4 : Instituer une véritable gouvernance du territoire et une gestion exemplaire de la collectivité

Objectif 3 : Développer au sein de l'administration municipale des comportements exemplaires

ACTION 46 : Poursuivre l'Agenda 21

AXES STRATEGIQUES LIES: 1 / 2 /3

OBJECTIFS LIES: 1-1 / 1-2 / 1-3/ 2-1/ 2-2 / 2-3/ 3-1/ 3-2/ 3-3/ 3-4 / 3-5 / 3-6 / 4-1 / 4-2 / 4-4

CONTEXTE

La commune s'est engagée dans la mise en place de la démarche depuis mai 2005.

Elle souhaite continuer à s'investir dans sa concrétisation. Les axes stratégiques et objectifs définis s'inscrivent en filigrane des politiques communales : PLU, construction des infrastructures (*Naturoptère, groupe scolaire primaire, salle des fêtes*), chaudière bois, création et entretien des espaces publics, conventions avec la CAF et la MSA pour des partenariats en direction de l'enfance et de la jeunesse, mise en place de divers comités de pilotages mixtes (*élus, société civile, agents territoriaux...*).

Parallèlement, la commune adhère au réseau PACA 21, au réseau Territoires durables de l'Agence Régionale Pour l'Environnement, au Centre de l'Environnement Durable et des Energies Renouvelables (CEDER). La commune envisage aussi de s'affilier au réseau des Ecomaires.

En 2010 le service « environnement / urbanisme » a été créé et la mission de référent agenda 21 en interne et auprès de la population a alors été confiée à un agent de la collectivité.

OBJECTIFS

Pérenniser l'Agenda 21 et mettre en place les actions qui en découlent sur la commune de Sérignan-du-Comtat.

Doter la collectivité des moyens nécessaires pour animer la démarche.

DESCRIPTION DES ETAPES ET PLANNING PREVISIONNEL DE MISE EN OEUVRE

Etape 1 – fin 2009 - lancement : réflexion sur les moyens pour mener à bien la démarche Agenda 21

Etape 2 – début 2010 - préparation : rencontres avec l'ARPE et le CAUE

Etape 3 – depuis avril 2010 - réalisation : désigner et maintenir un référent agenda 21 en lui libérant le temps nécessaire pour faire vivre l'agenda 21 // inscrire au budget prévisionnel le montant des participations de la commune aux actions retenues au Plan d'Action.

ETAT D'AVANCEMENT

En projet

En cours de réalisation

Terminée

DELAIS DE REALISATION DE L'ACTION

court terme (- 6mois)

moyen terme (-1 an)

long terme (+ d'1 an) (3)

REALISATION

Un agent communal est devenu « référent Agenda 21 ». En 2012 l'ARPE et le CAUE ont assisté la commune pour préparer l'appel à reconnaissance. Dans le même temps la commune a intégré les réseaux de l'ARPE et la référente a pu ainsi se former et avoir accès aux ressources communes mises en commun. En 2013 un technicien du CAUE a poursuivi sa mission d'accompagnement de la démarche. Depuis 2014 cette mission est achevée.

BUDGET / ESTIMATION

Budget annuel des participations de la collectivité aux actions y compris celle-ci (*inscrit dans différents postes du budget prévisionnel*)

ACTION PROPOSEE PAR

Les habitants (forum, ateliers)

Les services

Autres : La Commune de Sérignan-du-Comtat

PILOTE DE L'ACTION: La commune de Sérignan-du-Comtat

Référent technique : ARPE / CAUE / Référent A21 communal

Référent politique : Le Maire Julien MERLE

PARTENAIRE(S) FINANCIER(S)

Commune

PARTENAIRE(S) TECHNIQUE(S)

ARPE // CAUE

CONTRIBUTION AUX FINALITES DU DD

X Changement climatique et atmosphère

X Ressources et Biodiversité

X Accès pour tous aux besoins essentiels

X Cohésion sociale et solidarités

X Production et de consommation responsables

PRIORITE

1 (priorité moindre)

2 (priorité moyenne)

X 3 (priorité forte)

INDICATEURS

Indicateur de réalisation de l'action (suivi) : **nombre de réunions de travail avec les techniciens partenaires // intégration dans la fiche de poste d'un agent communal sa fonction de référent agenda 21 avec allocation du temps prévu pour exercer cette mission // nombre d'action prévues // nombre d'actions réalisées**

SUIVI DE L'ACTION

Intégration dans la fiche de poste de l'agent sa fonction de référent Agenda 21. La question de l'organisation du temps reste en suspens (*intervention au coup par coup*).

Nombre d'actions prévues : 53

« Mettre en place une stratégie d'évaluation globale » n'était pas prévu au plan d'actions. Or les indicateurs retenus action par action de permettaient pas d'évaluer les effets de la démarche sur le territoire. Aussi, cette action a été très rapidement mise en place.

Nombre d'actions réalisées et/ou en cours : 43 (*non comprises les 3 actions en projet ci-dessous*)

Projets : 3 actions à intégrer au plan d'actions et qui ont commencées (Mettre en place une stratégie d'évaluation globale, la ruche qui dit oui, le jardin potager de la maternelle)

COMMENTAIRES

Depuis la reprise de l'Agenda 21, le soutien conjoint de l'ARPE et du CAUE assorti de la nomination d'un référent interne à la collectivité a permis de redynamiser le processus et de fixer des objectifs concrets en terme de délais que la commune et ses partenaires visent à atteindre.

Date de création de la fiche : 15/02/2011 – MAJ : mai 2011 - Dernière mise à jour : 20/11/2014